



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Convention Exposant :

Finale Nationale Jeune Chevaux

Haras National d'Uzès du 09 au 13 Octobre 2019

La Société Hippique Française, responsable des épreuves et la Société Hippique d'Uzès (SHU) seront heureuses de vous accueillir au Haras National d'Uzès pour la Finale Nationale des jeunes chevaux d'endurance.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

SHU Tél : 04 66 22 99 03 / Tél : 04 66 22 69 69

Antonio NOGUEIRA Port : 06 15 16 69 79

Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent obligatoirement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers.

Les stands doivent impérativement être ouverts tous les jours du début à la fin des épreuves.

Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le contrat. La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier.

La SHU se réserve le droit de refuser les installations qui pourraient nuire soit à la sécurité, soit à l'esthétique générale de la manifestation.

- **Emplacement** : Les tentes sont livrés par l'organisation dans la cour d'honneur (plancher en bois sur demande et en supplément.)
- **Installation** : L'installation des exposants doit se faire le mercredi ou le jeudi matin avant le départ des épreuves.
- **Livraison** : Les livraisons doivent être faites avant le début des épreuves. Tout approvisionnement ayant lieu durant la manifestation est interdit, sauf en cas de demande spécifique auprès de l'organisateur avec qui sera alors fixé un horaire d'un commun accord.
- **Démontage** : Le démontage pourra débuter le dimanche, dès la fin de la remise des prix.
- **Gardiennage** : Un service de gardiennage du site sera assuré par deux vigiles (à confirmer pour les horaires.)

Mercredi de 22H00 à 06H00

Jeudi de 22H00 à 06H00

Vendredi de 22H00 à 6H00

Samedi de 22H00 à 6H30

*Cependant, en cas de vol ou dégradation l'organisateur décline toutes responsabilités.
L'exposant est entièrement responsable de ses produits et de son stand.*

- **Parking** : Les véhicules seront stationnés sur le parking visiteur à l'extérieur du Haras National.
- **Conditions de réservation** : 15 jours avant le début de la manifestation.
- **Règlement** : Un acompte de 250€ vous sera demandé lors de la signature du contrat, quant à la fin du règlement, il vous sera demandé lors de votre arrivée sur le site

La réservation d'un emplacement vaut acceptation du présent règlement sans restriction.

En cas d'annulation de toute ou partie de la manifestation empêchant la réalisation du contrat, les acomptes ou règlements versés seront remboursés mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la SHU. Si toute ou partie de la manifestation est reportée, et sous réserve de l'accord de l'exposant, l'engagement est à nouveau valable et lui-même reporté. En cas contraire, rien ne sera dû à la SHU.

Les biens des exposants sont sous leur responsabilité, notamment responsabilité civile. La SHU décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, foudre, explosion, tempête, dégâts des eaux, attentat, guerre, conflit nucléaire.....

Tarifs TTC : Emplacement : 500 € (100€ de plus par module supplémentaire)
Parking : gratuit

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

DESCRIPTION DES PRODUITS EXPOSES :

Fait à Uzès le :

L'exposant :

Le président de la SHU
Antonio NOGUEIRA :

Contrat Expositant OCTOBRE 2019

ENTRE :

La Société :
représentée par :

ET :

La SHU représentée par Antonio NOGUEIRA

A l'occasion des Finales d'endurance, il est convenu que :

La SHU met à votre disposition :

- Une tente de 3X3
- L'accès parking Expositant
- Un service de gardiennage

En outre, la Société :

sera présent sur la durée de la manifestation du mercredi 9 au dimanche 13 octobre inclus.

Modalités :

- L'installation des exposants doit se faire le mercredi 9 octobre avant le début des épreuves soit 12H.

- Le démontage peut se faire le dimanche soir à l'issue de la manifestation.

Pendant la durée de l'évènement, les véhicules sont interdits sur le site.

- Un service de gardiennage sera assuré :
Mercredi de 22H à 06H00
Jeudi de 22H00 à 06H00.
Vendredi de 22H00 à 6H00.
Samedi de 22H00 à 6H30.

En contrepartie, la Société

versera à la SHU, une somme de **500 € TTC**

***En cas de vol ou dégradation l'organisateur décline toutes responsabilités.
L'exposant est entièrement responsable de ses produits et de son stand.***

Fait à

le

Pour la Société

Pour la SHU

Monsieur le Directeur

Monsieur Antonio NOGUEIRA

Convention établie en deux exemplaires dont un à nous retourner.